Déclaration liminaire à la réunion du comité hygiène sécurité et conditions de travail du mardi 19 octobre 2021

Monsieur le président,

Solidaires Finances réaffirme que la crise sanitaire et sa gestion par le gouvernement ont renforcé les inégalités, fracturé encore davantage la société et brouillé les repères du vivre ensemble.

Solidaires Finances a, depuis le début de la crise, exigé le déploiement partout et pour toutes et tous des outils de prévention (masque, gel hydroalcoolique, plexiglas, ...) et la mise en oeuvre de toutes les modalités en matière d'organisation du travail (télétravail, rotation des horaires, ..) permettant de réduire la propagation du virus et de protéger, coûte que coûte les agentes et agents face à l'épidémie.

Face à une crise sans précédent, la protection des personnes doit être la priorité de toutes et tous. En conséquence, Solidaires Finances réaffirme la nécessité d'un accès large et massif aux offres de santé et considère que la vaccination est, au plan mondial, l'un des instruments indispensables pour lutter contre une pandémie qui a déjà fait bien trop de victimes.

Or, seulement 20% de la population mondiale est vaccinée.

C'est pourquoi la levée des brevets et la non-marchandisation des vaccins et médicaments sont une absolue nécessité afin de mettre à la portée de TOUS les pays, l'accès gratuit à la vaccination.

Celle-ci doit reposer sur le libre choix éclairé de chacune et chacun.

Monsieur le président,

Pour Solidaires Finances, avec la loi du 5 août 2021 relative à la crise sanitaire, le gouvernement joue la carte de la contrainte en cohérence avec sa vision autoritariste et tente de masquer les insuffisances et les incohérences de sa politique de santé. Ainsi, l'affaiblissement durable du système de santé et de la recherche médicale largement mis à mal par des politiques de rigueur budgétaire ne fait aucun doute. Le manque de réactivité du gouvernement au début de la crise sanitaire, la polémique autour de l'intérêt du port du masque, l'incurie de l'Etat par rapport aux livraisons de masques auprès de la population, les doutes légitimes nés de certains scandales

sanitaires (sang contaminé, chlordécone, hépatite B, médiator...), etc. ont amplifié les risques de propagation du virus, la mise en danger des populations et la défiance vis à vis des autorités politiques et sanitaires. Sur ce sujet l'instrumentalisation des peurs par les complotistes et toute l'extrême droite est intolérable et mortifère.

Monsieur le président,

Solidaires Finances réaffirme son opposition ferme au pass sanitaire qui constitue une attaque et une atteinte inacceptables aux droits des salariés. Sans omettre la question de la surveillance généralisée des personnes, nous condamnons également les dangers pesant sur la protection des données personnelles en matière de santé.

Concernant le droit au travail et les libertés publiques, le pass sanitaire n'est pas neutre car il représente, pour les salariés concernés par les mesures de contraintes, une atteinte au droit à l'emploi qui est un droit constitutionnel.

Bien qu'aucune mesure de ce type ne pèse (pour le moment) sur les agents ardéchois, nous sommes solidaires de nos collègues des autres départements.

Solidaires Finances mettra tout en oeuvre pour combattre les sanctions disproportionnées pouvant être prises à la seule initiative de l'employeur (suspension du contrat de travail et de la rémunération qui s'y rattache, modification du contrat de travail, changement d'affectation) et ce, hors du Code du travail, hors de la médecine du travail, hors de la consultation des instances représentatives des personnels et sans pouvoir de contrôle par l'inspection du travail ou d'une saisine de CAP. Les menaces administratives et les sanctions pécuniaires visant les personnels de la DGFiP tenus à l'obligation vaccinale et non vaccinés sont inacceptables. Solidaires Finances exige la non-application des sanctions envisagées ou engagées à leur encontre. L'administration dispose dans le respect des règles de gestion et du dialogue social, de multiples options et solutions pour gérer sans fragiliser les collectifs de travail et le bon exercice des missions, des situations individuelles qui méritent écoute et considération.

C'est pourquoi, Monsieur le président, Solidaires Finances se tient aux côtés de tous les agents et agentes et des salarié·es pour défendre leur droit à la protection sanitaire, à l'accès aux soins, mais également pour les défendre face aux conséquences de cette loi en matière de droit au travail, de libertés publiques.

Enfin, concernant le retour au travail en présentiel des personnels après une absence prolongée, Solidaires Finances propose qu'un dispositif d'information, d'accompagnement et de suivi de ces personnels soit mis en œuvre. En effet, une part non négligeable d'agents et d'agentes a été éloignée des services pour raisons de santé à cause de la crise sanitaire. Ces personnes rencontrent des difficultés voire des contraintes qui sont la plupart du temps ignorées par la hiérarchie ou le collectif de travail, parfois par méconnaissance de leur situation.

Nous demandons, Monsieur le président, dans le respect de la circulaire du 9 septembre 2021, qu'un suivi le plus fin possible soit mis en œuvre d'une part pour faciliter le retour en présentiel quand les conditions le permettent et d'autre part veiller à ce que les personnes vumnérables qui ne pourraient pas revenir en présentiel puissent continuer à bénéficier d'un télétravail 5j/5 ou d'ASA si le télétravail n'est pas possible et tout ça bien sûr, sans aucune pression hiérarchique supplémentaire.

Monsieur le président,

Lors du CTL du 27 novembre 2020, notre organisation a voté CONTRE votre projet de Nouveau Réseau « dit de » Proximité (NRP) avec des arguments dont vous n'avez pas voulu tenir compte et que vous avez balayés d'un revers de la main.
Nous avions attiré votre attention sur les conséquences néfastes prévisibles engendrées par ces regroupements de services, pour les agents, les élus et les usagers.
Dix mois après leur mise en place, malheureusement les faits confirment nos craintes. Le service de gestion comptable (SGC) d'Aubenas, le pôle unique de contrôle (PUC), le SGC d'Annonay et le Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) qui sont les premiers services à avoir été touchés, sont dans une situation particulièrement difficile et des agents sont en grande souffrance physique et psychologique.

Nous vous rappelons que Solidaires Finances est opposé à la mise en place du NRP qui se traduit par une désorganisation des services suite notamment à la perte de nombreux sachants, par une industrialisation des tâches source de perte d'intérêt dans le travail et donc de risques psychosociaux.
C'est pourquoi nous continuons de vous en demander l'abandon pur et simple.

Monsieur le président,

Un des points à l'ordre du jour est la situation des Sgc d'Annonay et d'Aubenas, situation qui, comme nous l'avons indiqué précédemment, est catastrophique.

Nous tenons également à vous alerter sur la situation fortement détériorée du Sie d'Aubenas.
En effet, ce service connait, de façon encore plus aigüe, un sous-effectif très lourd et une arrivée progressive et non aboutie d'agents non expérimentés .
Là-dessus se greffe la fusion forcée avec les Sie de Le Teil et de Privas.

Aussi, il est indispensable de rappeler au chef de service qu'ils doivent écouter leurs agents qui connaissent le travail réel et que de mettre la pression sur les agents est improductif et entraîne des risques psychosociaux qui se traduisent pas des arrêts de

travail.

Sur le PV du CHSCT du 6 juillet 2021, on peut lire : « Jean-François Grangeret indique qu'il a pris contact avec les chefs de service et leur a demandé d'être très attentifs à la situation de chaque agent en soulignant que le plus important était de veiller au collectif de travail. Il insiste beaucoup sur la nécessaire ECOUTE des agents... » Notre sentiment est que les consignes du directeur départemental ne sont pas suivies d'effets.

Enfin, Monsieur le président, nous vous rappelons que les documents relatifs à l'ordre du jour doivent nous être transmis 15 jours avant la tenue de la réunion (article 4 du règlement intérieur des CHSCT).
Or, nous n'avons reçu que tardivement les documents sur les points 2-suivi des décisions du CHSCT et 4 sur le radon et aucun document sur le point 7 sur la situation des Sgc d'Annonay et d'Aubenas.
Vous comprendrez qu'il a été difficile pour les représentants du personnel de préparer dans de bonnes conditions ce CHSCT.

Les représentants au CHSCT

Sylviane Longeray CDIF Privas - Joël Mounier Sie Tournon
Sébastien Barret DDFiP - Etienne Lambert PRS Privas

Compte rendu du CHSCT présidé par M.Didier Bluteau

Point 1 : Approbation du PV du CHSCT du 6/07/2021 à l'unanimité

Point 2 : Suivi des décisions du CHSCT

- **Le Teil :** le rapport de l'antenne immobilière est attendu. La DDFiP souhaiterait trouver un autre local après le départ de la trésorerie

- **Privas Mines :** mur d'entourage fissuré : un devis est attendu. Objectif : tomber le muret et mettre du grillage rigide.
  Dysfonctionnement de l' ascenseur : diagnostic amiante néant. Difficulté pour l'entreprise intervenante pour se faire livrer la pièce pour le répare. De plus la mise au norme est lancée et permettra de régler les pannes répétitives.
- prévention incendie : un départ de feu à la cantine déclenche t'il l'alarme incendie du site ? Cela sera testé lors des exercices d'évacuation.

- **Tous sites :** accueil : harmonisation des horaires et de l'affichage. CTL sur le sujet avant la fin de l'année pour une application à compter du 1er janvier 2022

- **Tous sites :** les trousses à pharmacies dans les sites vont être réapprovisionnées ainsi que celles des secouristes du travail. Une information sera donnée aux agents afin de savoir où seront stockées ces trousses.
  Exercices incendies : ils devraient être repris prochainement (vérification que les portes à digicode se déverrouillent bien en cas de déclenchement de l'alarme).
  La liste des guides et serre-files doit être mise à jour.

- **Annonay :** prévention incendie : vérification que la porte du local archives derrière l'accueil est bien une porte coupe-feu.

- La mise à jour du tableau « Etats des sites » et le tableau de bord de veille sociale (TBVS) seront présentés avant la fin de l'année 2021. Solidaires Finances réclame ce TBVS par service depuis septembre 2018 !!

Point 3 : Point sanitaire

Pas de cas contact ni de malade lié au Covid,à la DGFiP 07.
Taux d'incidence en 07 < 50 depuis 2 jours
74% de personnes vaccinées en Ardèche
Actuellement, 7 agents « vulnérables » sont maintenus en ASA 100% (1 agent), en ASA partielle et télétravail (2 agents), en télétravail à 100% (4 agents).

Le président a rappelé que le port du masque reste obligatoire dans les bureaux collectifs.
Il en est de même dans les bureaux individuels dès lors que la porte reste ouverte.
Les messages récurrents de la direction étant sans effet, les chefs de service vont être amenés à effectuer des contrôles.
Le médecin de prévention a rappelé que le port du masque sert avant tout à protéger les autres.

Il a été soulevé le problème des réunions à l'extérieur des locaux de la DGFiP au cours desquelles à part les agents de la DGFiP, personne ne porte le masque.
Réponse du DDFiP : si l'agent ne se sent pas en sécurité, il doit quitter la réunion.

Concernant les cartons de récupération des masques usagés, dès qu'ils sont presque pleins, le signaler au gestionnaire de site qui avertira le service du BIL à la DDFiP.

Point 4 : radon
L'inspectrice santé sécurité au travail (ISST) est allée sur le site de Coucouron et a rencontré le maire pour le sensibiliser sur le problème du radon.
Des travaux devront être réalisés :

- création d'un système d'ouverture dans les baies fixes pour faciliter l'aération des locaux,
- déterminer les points d'entrée du radon (partie semi-enterrée) pour les boucher (expertise de l'antenne immobilière à demander).
- installation d'un extracteur d'air proposé par la mairie (propriétaire des locaux).

Dès que de travaux seront réalisés, il faudra effectuer de nouvelles mesures pour vérifier leur efficacité.

En attendant, les agents de Coucouron peuvent augmenter leurs jours de télétravail pour limiter leur temps d'exposition. M Bluteau va contacter le responsable d'Aubenas pour l'informer.
Le médecin de prévention a souligné que dans ce cas le télétravail était à préconiser et une indication médicale. La contacter en cas de difficultés.

Le service RH a recensé sur 10 ans les agents qui ont travaillé dans les trésoreries concernées par des taux supérieurs aux normes maximales (Thueyts, Coucouron, Le Cheylard).
Les agents en retraite recevront un courrier d'information. Le suivi des retraités peut être effectué soit par le médecin traitant ou le médecin du travail du dernier département où ils ont exercé.
Le médecin de prévention mentionne que les personnes qui ont été exposées à ce gaz peuvent développer un cancer sur 20 à 30 ans. Cette exposition peut être reconnue en maladie professionnelle.

Point 5 : budget
Formations :
Nous avons souligné les difficultés de trouver des volontaires notamment pour les formations secourisme et les responsables d'évacuation !
Nous avons renouvelé notre demande que les chefs de service notamment des sites en manquant, suivent ces formations car ils sont responsables de la santé et de la sécurité de leurs agents.

A ce jour, voilà les dépenses qui ont été validées par le CHSCT :
Formations : 3720 €
Acquisition de 5 sièges ergonomiques (3300 €), de 30 sièges standards (6 000 €), de 10 supports de PC portables (1 000 €)
Installation d'une fontaine à eau au 1er étage (cuisine) du SGC d'Annonay (800 €)
Mise à jour des plans d'évacuation (2 300 €)
Entretien des fontaines à eau (690,90 €)
Acquisition de 20000 masques chirurgicaux (1 050,78 €)
Maintenance des défibrillateurs (1 223,93 €)
Acquisition de 15 repose-pieds (435,60 €) et sièges, bureau à réglage en hauteur électriquement, roller-mouse (prescriptions médicales) (8 905,44 €)
Acquisition de différents petits équipements (377,33 €)

Conformément à ce qui a été voté lors du CHSCT du 6/07/2021, la participation du CHSCT au co-financement des travaux de l'accueil de Privas Mines sera minoré par rapport à la proposition initiale de 50/50 entre le budget de la direction et celui du CHSCT.
Nous avons également rappelé que les chaussures de sécurité des géomètres ne devaient pas être financés par le CHSCT puisqu'il s'agit d'un équipement de travail. A ce titre, les chaussures devraient être financées par la direction.

Point 6 : Projets immobiliers
Tournon : les plans du RDC et du 1er étage (Sip/Sie) nous ont été présentés.
Au 1er janvier 2023, les effectifs ont été évalués par la DDFiP à 22-26 agents pour le SIP et à 8-10 agents pour le SIE.
Les problèmes de sous dimensionnement de la cantine, du parking ont été soulevés ainsi que ceux l'accueil durant les travaux (3 mois du fait de la présence d'amiante).
Si vous avez des observations, n'hésitez pas à nous les faire remonter !

Accueil Privas Mines : de même, les nouveaux plans nous ont été présentés (absence d'amiante).
Les observations formulées ont été prises en compte (cheminement pour accéder à l'accueil)
Les travaux devraient être réalisés en février-mars 2022 avec un co-financement du CHSCT .
Les travaux commenceront au 1er trimestre 2022. La Direction a suivi les préconisations du guide de l'accueil : les cloisons entre les box de réception doivent être insonorisées, les séparations entre l'agent et le contribuable seront en plexiglas qui ne monteront pas jusqu'au plafond, sur le chemin de fuite il ne doit pas y avoir de porte.

Point 7 : SGC Aubenas et Annonay
SGC Aubenas : après 10 mois de fonctionnement, les difficultés sont toujours présentes.
Le plus gros problème est le sous-effectif lié aux nombreux départs en retraite qui engendre un retard important notamment sur la gestion des hôpitaux, sur les poursuites (risque de prescription) et les relevés banque de France (3 semaines à un mois) ce qui entraîne des encaissements non intégrés => des appels de contribuables mécontents, des lettres de rappel et autres poursuites non justifiées, du retard dans le calcul de l'argent de poche des hébergés….
Le retard accumulé dans l'encaissement des dotations et des relevés BDF commence à entraîner des problèmes de trésorerie pour certaines collectivités : certains mandats ne peuvent pas être payés.

M Bluteau va rencontrer prochainement le chef de service et les cadres A.
1 B contractuel y sera affecté dès qu'un candidat correspondra au poste et 1 B stagiaire au 01/05/2021.

SGC Annonay :
Du point de vue immobilier, tous les travaux n'étaient pas terminés au 01/09/2021 (informatique non prête, bureau d'un cadre A non aménagé, pas de téléphone pour tous, prises de réseau qui pendent, dalles plafonds mal coupées...) et quand les agents comparent au budget alloué au site de Tournon, ils sont déçus de ce qui a été fait.

Du point de vue organisation, les difficultés rencontrées sont liées au sous-effectif. Sur 27 équivalents temps plein, il manque plus de 5 agents, sans compter que le service a accueilli des agents issus d'autres services qu'il faut donc former, ce qui engendre un retard important sur l'exploitation des relevés Banque de France (supérieur à 2 mois), plus de 1600 titres et 2000 mandats à prendre en charge, l'absence de poursuites, des frais d'huissier pour des sommes réglées, un nombre important de chèques à saisir.... De plus, le service des amendes se limite à un agent à 80 % (nouveau) alors qu'il faudrait 2 à 3 agents.

M Bluteau nous a indiqué que 2 B contractuels allaient y être affectés ainsi qu'un B stagiaire au 01/05, 1 PACTE C en fin d'année.
L'antenne du Cheylard assurera du soutien à distance. Les EDR y effectueront des périodes de renfort.

Nous avons de nouveau fait remonter notre inquiétude sur les risques psycho-sociaux engendrés par la situation des différents services qui ont déjà subi ou vont subir le NRP. Et partout, des agents sont en souffrance !

Que ce soit pour Annonay ou Aubenas, M Bluteau a indiqué qu'aucune pression n'était mise sur les chefs de service et qu'il n'est donc pas question de résorber le retard à court terme. Il est conscient que la situation n'est pas satisfaisante.

SIE Aubenas :
Nous avons également alerté la direction sur la situation de ce service : lors du CHSCT du 6/07/2021, nous avions déjà attiré l'attention de la direction sur la souffrance des agents, souffrance dont le médecin de prévention craignait qu'elle n'empire.
Aujourd'hui la situation s'aggrave avec du sous-effectif chronique important (-1,6 B et – 2 C pour 12 ETP) et des agents inexpérimentés à former. Les sachants sont peu nombreux. Des agents craquent et sont en arrêt de travail.
Tout cela dans un contexte de fusion des SIE et des travaux préalables à réaliser.
La direction en a été informée à plusieurs reprises et encore lors du Copil fusion des SIE du 30/09/2021.
Nous avons déjà alerté la direction sur la situation de ce service et les problèmes de management.
La situation ne s'est pas arrangée ce qui fait que nous nous interrogeons sur les suites données à nos alertes. Qu'a fait concrètement la direction pour que les choses s'améliorent ?

Nous attendons de la direction qu'elle intervienne afin que tous les agents travaillent sereinement et que le chef de service prenne enfin en compte les difficultés de son service et n'exige pas des agents des objectifs inatteignables compte tenu du contexte.

Malheureusement, de nombreux services, que ce soit dans les trésoreries, le CDIF, le PRS, le SPFE, le PUC, le SIP de Privas, en direction, ... sont dans une situation difficile notamment du fait des postes non pourvus.
Qu'ont fait Jérome Fournel (DG) et Olivier Dussopt lors de leur passage en Ardèche si ce n'est de la communication !?

Point 8 : Questions diverses
Groupe de travail accueil : une réunion se tiendra à Aubenas (16 ou 18 novembre après-midi).
Etienne Lambert animera cette réunion.
Votre participation est nécessaire afin d'indiquer vos difficultés quotidiennes (risques d'agression, sécurité incendie…) et de proposer éventuellement des solutions à mettre en œuvre pour améliorer vos conditions de travail à l'accueil.
~~Participez y pour y indiquer vos difficultés quotidiennes (risques d'agression, sécurité incendie...) et proposer des solutions à y apporter~~

Nous avons demandé à la direction si un(e) référent(e) « égalité professionnelle » avait été nommé à la DDFiP de l'Ardèche conformément à la circulaire de 2018.
Nous avons demandé que la nomination d'un(e) référent(e) soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CT ou CHSCT.
Pour mémoire, la circulaire du ministère de l'action et des comptes publics du 30 novembre 2019 https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/textes_de_reference/20191130-CPAF1928443C_Circulaire_referent_egalite.pdf apporte de nombreuses précisions sur les missions, le positionnement et les prérogatives de ces référent·es. Ces acteurs ont un rôle essentiel d'information, de conseil, d'alerte tant auprès des agent·es que de leur administration sur toutes les

questions relatives à l'égalité professionnelle.
Le plan d'actions de la DGFiP en faveur de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes pour 2020-2022 rappelle le rôle et l'importance des référent·es diversité-égalité professionnelle dans sa mesure 17 : http://ulysse.dgfip/metier/legalite-professionnelle#plan-action

Les missions du référent sont :

- d'informer les personnels sur la politique d'égalité professionnelle menée par leur administration ;

-de réaliser des actions de sensibilisation à l'égalité professionnelle, de déconstruction des stéréotypes de genre, de prévention des discriminations liées au sexe et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles…

- d'assurer le suivi des formations portant sur l'égalité professionnelle ;

- de conseiller les agents. Toutefois lorsqu'ils ou elles ont connaissance *« d'actes de violences sexuelles, de harcèlement ou d'agissements sexistes ou de discriminations, notamment liées au genre, ils orientent les victimes vers le dispositif de signalement mis en place par leur structure, les services de ressources humaines ou d'action sociale compétents »* ;

- de participer à l'état des lieux, au diagnostic de la politique d'égalité professionnelle et au suivi de la mise en œuvre des actions menées par leur direction.
-

Il reste encore 4 contractuels à recruter : 3 B (SIE Aubenas, CDIF, Direction), 1 C (SIP Privas)- voir le site place de l'emploi public.

Une directrice départementale arriverait prochainement en 07.

Fin du CHSCT à 16h30.